



**PROCÈS VERBAL**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 05 février, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

**Étaient présents :**

Mesdames Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, Pierre CHASSAING.

**Étaient absents excusés :**

Madame Marion PATIENT,  
Madame Marie-Pierre PERRIER,  
Madame Irène SERVIÈRES qui a donné procuration à Madame Éliette BESSE,  
Monsieur Marceau BOURDARIAS,  
Monsieur José MOREIRA.

**Secrétaire de séance :** Madame Éliette BESSE.

**Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2025**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2025 a été **approuvé à l'unanimité**.

**Point d'information sur les travaux 2026 engagés et à finaliser**

- Serveur informatique et 3 ordinateurs à changer ;
- Toiture de l'école de Poumeyrol partiellement remboursée par l'assurance ;
- Columbarium ;
- Réfection des trottoirs Rue du Puy Marut ;
- Changement du chauffage à l'école.

**Délibération n°2026-01 : Changement de système de chauffage à l'école : demande de subvention auprès de l'État - D.E.T.R.**

Le maire expose à l'assemblée le projet de changement de système de chauffage à l'école.

Selon la proposition établie par CLIM ENERGIE pour la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur dans les classes maternelles, le réfectoire et la salle de motricité, le coût de l'opération, peut être évalué à 67 955,03 € T.T.C.

Le maire précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 37 %, soit 20 952,80 €

**Vote : Pour : 10**

**Délibération n°2026-02 : Changement de système de chauffage à l'école : demande de subvention auprès du conseil départemental**

Le maire précise que dans le cadre du contrat de solidarité communale enveloppe 2026, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 40 % soit 22 651,68 €.

**Vote : Pour : 10**

**Délibération n°2026-03 : Participation fiscalisée à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze**

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) demande à la commune une participation de 3 849,00 € au titre de l'année 2026.

**Vote : Pour : 10**

**Délibération n° 2026-04 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement budget 2026**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit : 64 425,00 €.

**Vote : Pour : 10**

**Délibération n°2026-05 : Convention de servitude consentie à Enedis pour la construction d'une ligne haute tension en souterrain à Couderquet**

La construction d'une ligne à haute tension en souterrain à Couderquet sur le domaine communal concerne 60 mètres d'un chemin rural. Une convention de servitude à Enedis est nécessaire.

**Vote : Pour : 10**

**Délibération n° 2026-06 : MOTION : Soutien au recours contre l'accord UE-MERCOSUR et demande de transmission devant la Cour de Justice de l'Union Européenne**

En signant cette motion, le conseil municipal souhaite affirmer son soutien aux agriculteurs locaux qui font face à une concurrence déloyale.

**Vote : Pour : 10**

### **Délibération n°2026-07 : Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Pour s'assurer de couvrir les dépenses liées aux travaux d'investissement 2026, il est nécessaire de souscrire un nouveau contrat de ligne de trésorerie.

Le contrat établi par le Crédit Agricole propose un montant de 100 000 € sur 12 mois.

**Vote : Pour : 10**

### **Divers**

- Le collège de BEYNAT demande une participation pour leur voyage scolaire. Quatre enfants de CORNIL sont concernés.

Le conseil municipal propose 50 € par enfant.

- L'école de CORNIL demande un financement pour un trajet bus et train dans le cadre d'une sortie à la médiathèque.
- OMEIDZOU a été repris par la société DOMALIANCE. Le siège de la société reste à CORNIL, mais les bureaux seront transférés dans l'ancien local kiné.

Levée de séance à 19h30

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Éliette BESSE